

Consommation et modes de vie

N° 295 • ISSN 0295-9976 • octobre 2017

NELLY GUISSÉ ET SANDRA HOIBIAN

Près d'un Français sur trois estime vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics

Comment maintenir le principe d'équité tout en encourageant la croissance nationale portée par des activités de plus en plus concentrées au sein des grandes métropoles ? Certains plaident en faveur d'une approche individuelle visant à encourager la mobilité résidentielle des personnes vivant dans des zones d'emploi sinistrées vers des territoires plus dynamiques. D'autres privilégient un renforcement de l'attractivité des territoires où la population diminue.

Afin d'apprécier les attentes des Français sur ces questions, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a confié au Crédoc la réalisation d'une enquête nationale auprès d'un échantillon de 2000 personnes âgées de 18 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

Les résultats révèlent que près de trois Français sur dix ont le sentiment de vivre dans un territoire délaissé des pouvoirs publics. Ils estiment plus souvent que les autres qu'ils auraient davantage de chance de réaliser leurs projets de vie ailleurs. Pourtant, ils ne souhaitent pas plus déménager, à la fois parce que l'attachement à leur territoire est fort, mais aussi parce que les contraintes liées à une mobilité sont élevées. Comme l'ensemble des Français, leurs attentes vis-à-vis des pouvoirs publics se portent majoritairement en faveur d'un développement de leur territoire plutôt que des aides à la mobilité.

> Le délaissement plus souvent ressenti loin des pôles

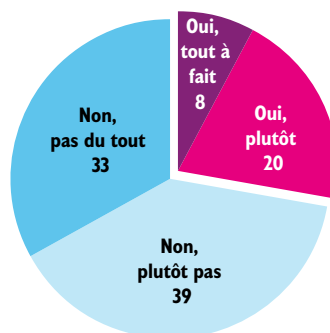
Près de trois Français sur dix partagent un sentiment de délaissement territorial : 20 % ont « plutôt » le sentiment d'être dans un territoire délaissé des pouvoirs publics, 8 % en sont convaincus. Pourtant, les Français portent dans leur grande majorité un regard positif sur leur territoire et près de neuf sur dix sont satisfaits de leur cadre de vie quotidien.

Le sentiment de délaissement est particulièrement prégnant dans les communes situées en dehors de l'influence des grandes aires urbaines, qu'il s'agisse des communes isolées ou des communes situées dans des pôles de petite taille. Il est d'autant plus fort que les personnes vivent dans un département où la pauvreté monétaire et le chômage sont élevés.

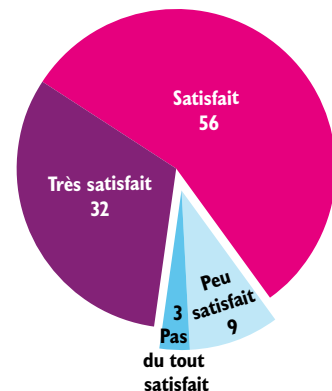
On pourrait s'attendre à ce que les personnes qui résident au sein des quartiers prioritaires soient davantage concernées par le sentiment de délaissement. En effet, la géographie de la politique de la Ville est pour partie fondée sur le faible niveau de vie des habitants. Il n'en est rien : peut-être parce qu'ils ont conscience de vivre dans un territoire qui bénéficie d'une action renforcée de la part des pouvoirs publics, les habitants des quartiers prioritaires n'ont pas plus souvent que les autres le sentiment de délaissement. Les quartiers prioritaires sont en outre souvent situés à proximité des grandes agglomérations.

LE REGARD DES FRANÇAIS SUR LEUR TERRITOIRE

Avez-vous le sentiment d'habiter dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics ? (en %)



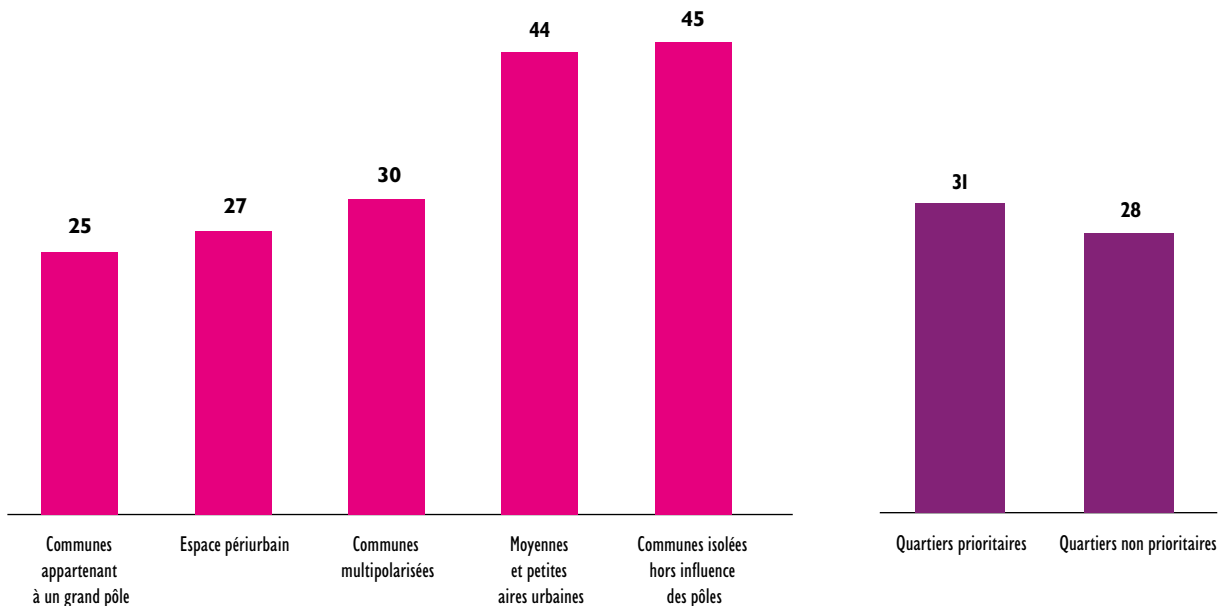
Que pensez-vous de votre cadre de vie quotidien, c'est-à-dire ce qui entoure le logement où vous vivez ? (en %)



Source : Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2016.

LE SENTIMENT DE DÉLAISSEMENT EST LE PLUS FORT DANS LES COMMUNES ÉLOIGNÉES DES GRANDS PÔLES

Proportion de personnes qui déclarent avoir le sentiment d'habiter dans un territoire délaissé des pouvoirs publics (cumul des réponses « oui, tout à fait » et « oui, plutôt ») (en %)



Source : Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2016.

Le sentiment de délaissement est aussi lié à la situation sociale et économique des individus : les plus pauvres (36 %), les non diplômés (33 %) et les chômeurs (39 %) ont plus souvent ce sentiment, y compris quand ils vivent dans les territoires les plus riches ou bénéficiant du dynamisme économique des grandes métropoles. Moins dotés en capital culturel et économique, ils sont certainement moins outillés pour mobiliser les ressources de leur territoire.

> La mobilité surtout envisagée par les jeunes

Interrogés sur leurs projets de mobilité, la moitié des Français (51 %) envisagent un déménagement dans les cinq prochaines années, 34 % pour aller dans une autre ville, 12 % pour changer de logement dans la même commune. 5 % pensent être contraints à une mobilité résidentielle. Les « délaissés » ne diffèrent pas des autres sur ce point : un tiers (35 %) aspire à déménager dans une autre ville dans les cinq prochaines années.

Les jeunes et les locataires sont nettement plus enclins à se projeter dans une mobilité résidentielle dans une

L'ENQUÊTE DU CRÉDOC

Les résultats présentés dans ce document sont issus de l'exploitation des questions insérées à la demande du CGET dans le dispositif permanent d'études des « Conditions de vie et Aspirations » du Crédoc. L'enquête est menée en face à face en juin de chaque année depuis 1978 auprès d'un échantillon représentatif de 2000 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas.

Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. Un redressement a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 18 ans et plus.

autre commune, qu'ils estiment ou non vivre dans un territoire insuffisamment pris en compte par les pouvoirs publics. Les personnes estimant vivre dans un territoire délaissé pensent plus souvent que les autres (39 % contre 22 %) qu'il serait plus facile pour eux de mener à bien leurs projets de vie s'ils vivaient dans une autre ville, un autre département ou une autre région.

> Des freins importants à la mobilité

Comment expliquer que ces personnes n'aspirent pas plus que les autres à une mobilité résidentielle, alors qu'elles estiment pouvoir s'accomplir sur un autre territoire?

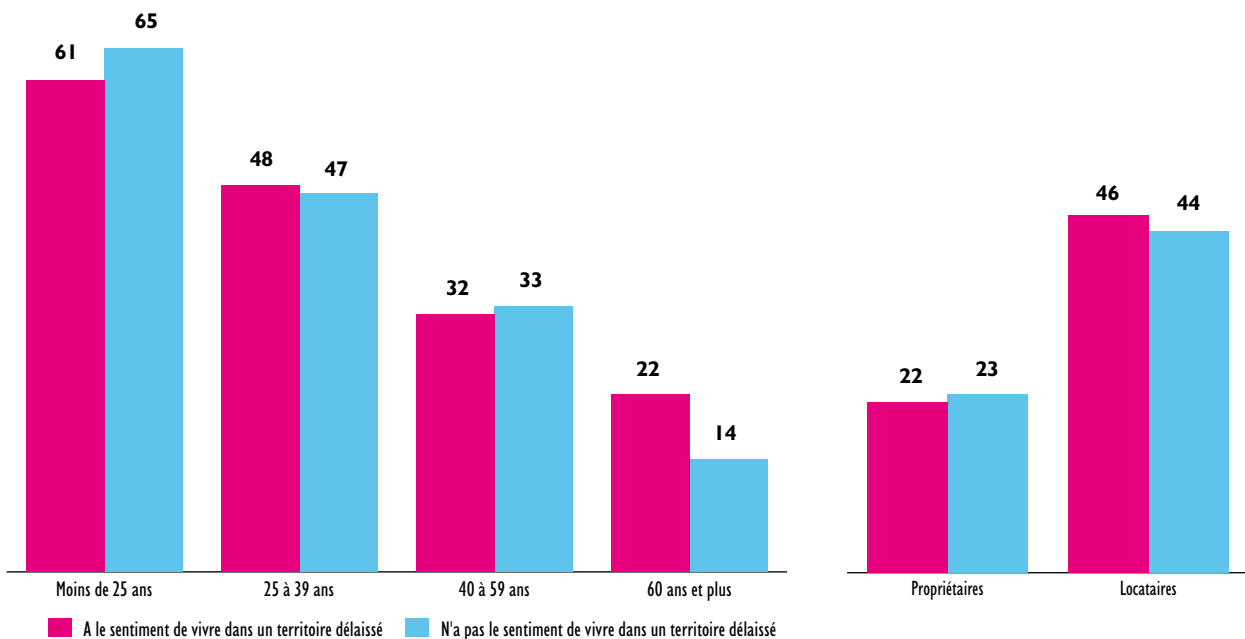
D'abord, les personnes qui pensent

vivre dans un territoire délaissé des pouvoirs publics sont, comme l'ensemble des Français, fortement attachées à leur région. Invitées à mesurer cet attachement, près des trois quarts (72 % des « délaissés » contre 73 % de l'ensemble de la population) attribuent une note comprise entre 5 et 7 sur une échelle allant de 1 à 7, 7 indiquant l'attachement maximal.

Ensuite, la capacité à se projeter dans un déménagement est fortement liée à la situation personnelle et à la confiance en l'avenir. Parmi les personnes estimant que leurs conditions de vie vont « beaucoup » se détériorer, la part de celles qui souhaitent déménager dans une autre ville est près de deux fois moindre par rapport aux plus optimistes. Or les anticipations négatives sur l'avenir sont

LE SOUHAIT DE MOBILITÉ EST PLUS FORT CHEZ LES JEUNES ET LES LOCATAIRES

Part de répondants qui aimeraient déménager dans une autre ville, selon l'âge et le statut d'occupation du logement (en %)



Source : Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2016.

beaucoup plus élevées lorsque l'individu réside dans un territoire qu'il juge délaissé par les pouvoirs publics : 53 % contre 34 % chez les autres.

Les freins à la mobilité sont nombreux pour les individus en situation fragile qui ne disposent pas d'épargne pour faire face aux coûts : frais de déménagement, difficulté à payer une caution, parfois un garde-meuble ou un rééquipement. De plus, ces per-

sonnes anticipent l'impossibilité de s'appuyer sur un réseau relationnel dans le nouveau territoire et la difficulté retrouver un emploi. Des travaux récents du centre d'études de l'emploi confirment la réalité de ces anticipations : si, au bout d'un an, on observe davantage de retours à l'emploi chez les chômeurs qui ont changé de département, cela est surtout lié au fait que les plus mobiles sont ceux qui pré-

sentent le plus d'atouts pour réintégrer le marché du travail, notamment un niveau de diplôme élevé. À sexe, âge et niveau de diplôme égal, le changement de département en tant que tel n'est pas un atout pour le retour à l'emploi.

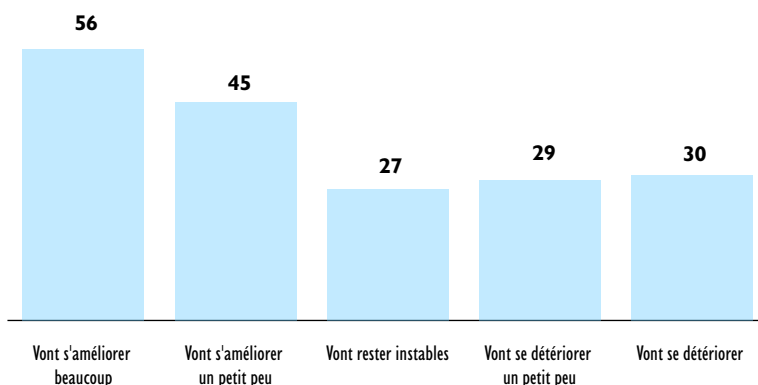
> Développer l'emploi et les services publics plutôt qu'inciter à la mobilité

À choisir, les Français se prononcent dans leur grande majorité en faveur d'un développement du territoire permettant à chacun de réaliser ses projets de vie là où ils résident : 75 % en moyenne, 77 % parmi les « délaissés ». L'autre option, à savoir des aides à la mobilité, est privilégiée par moins d'un quart des répondants.

Les attentes en matière d'intervention des pouvoirs publics sont nombreuses. L'emploi, via l'installation de nouvelles entreprises, l'amélioration de l'offre de santé, des transports et des services administratifs (mairie, pôle emploi, CAF) arrivent en tête des domaines où les pouvoirs publics sont attendus. Ces attentes sont encore plus fortes chez les personnes estimant vivre dans un territoire délaissé des pouvoirs publics. ■

LE SOUHAIT DE MOBILITÉ EST LIÉ À LA CONFIANCE EN L'AVENIR

Part de répondants souhaitant déménager dans une autre ville dans les cinq prochaines années en fonction de la réponse à la question : « Pensez-vous que vos conditions de vie vont s'améliorer ou se détériorer au cours des cinq prochaines années ? » (en % dans l'ensemble de la population)

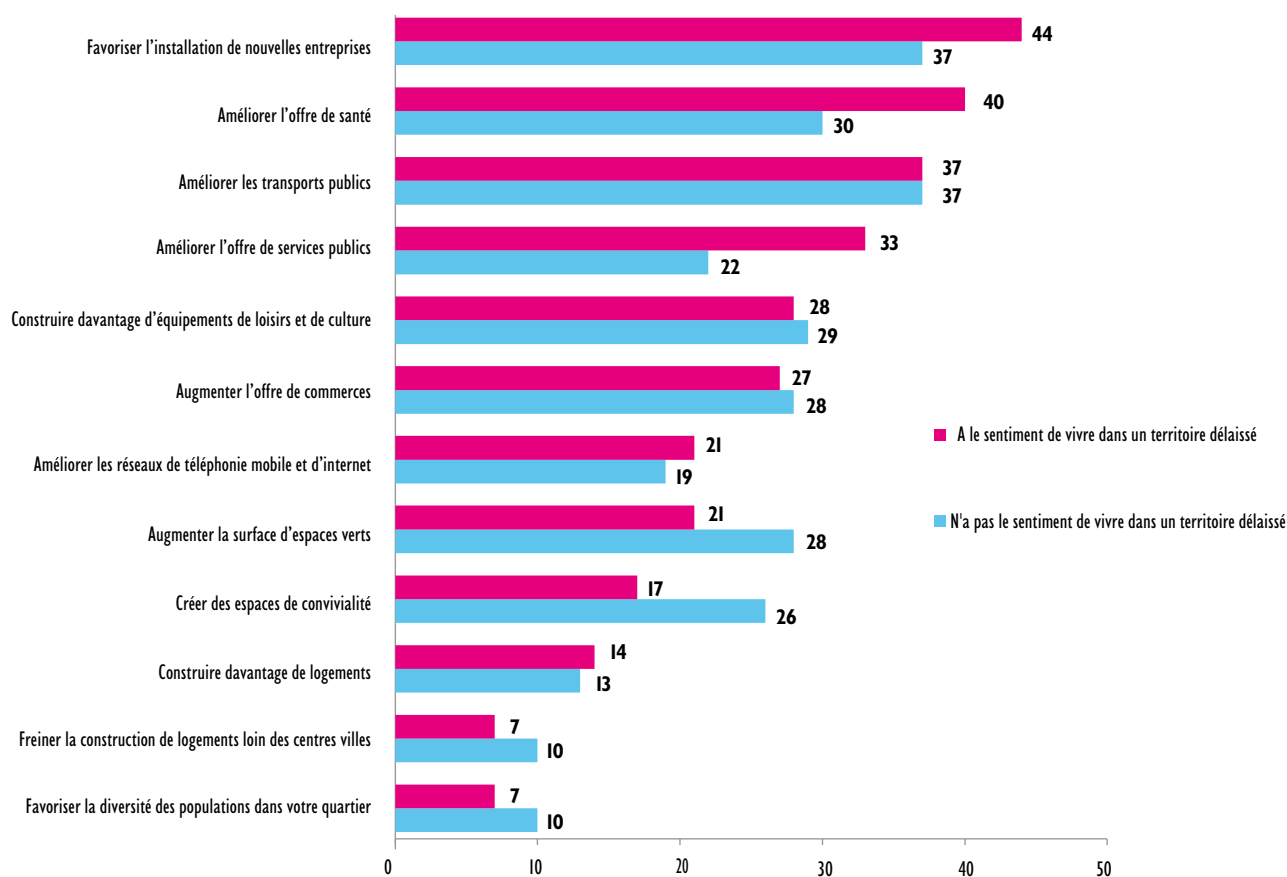


Guide de lecture : 56 % des personnes estimant que leurs conditions de vie vont beaucoup s'améliorer au cours des cinq prochaines années souhaitent déménager dans les cinq ans à venir.

Source : Crédoc, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, 2016.

L'EMPLOI, LA SANTÉ ET LES TRANSPORTS SONT LES DOMAINES D'ACTIONS ATTENDUS EN PRIORITÉ

Là où vous vivez, quelles sont, selon vous les actions prioritaires que les pouvoirs publics devraient mettre en place? (cumul des trois premières réponses en %)



Source : Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2016.

DYNAMIQUE ET DISPARITÉS TERRITORIALES

Depuis plusieurs années, la France connaît un renforcement de la dynamique territoriale en faveur des métropoles. Les quinze plus grandes aires urbaines rassemblent 55 % de l'activité économique et 52 % des diplômés du supérieur en âge de travailler. En concentrant dans l'espace les activités de production et en facilitant les gains en termes de rendement économique, les métropoles favorisent la production de richesses à forte valeur ajoutée. Dans une optique d'équité des territoires, l'idée d'encourager ce phénomène est qu'au travers des transferts sociaux, la croissance des métropoles bénéficie indirectement aux territoires défavorisés.

Plusieurs études pointent les limites de cette approche, les politiques publiques n'ayant pas réussi à améliorer durablement la capacité des régions en crise à profiter de la croissance et à créer des emplois. Si, au début des années 2000, on constate bien un amoindrissement des

inégalités territoriales, celles-ci se renforcent depuis la crise financière et économique de 2008. Certains territoires sont identifiés comme étant en décrochage socio-économique, subissant un phénomène parfois qualifié de relégation.

Un rapport récent de France Stratégie pointe une accentuation des inégalités à trois niveaux :

- dans la moitié nord-est du pays, qui subit le contrecoup de la désindustrialisation ;
- dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux, où les ressorts de la croissance font défaut ;
- au sein même des métropoles, où les inégalités sont fortes. Ainsi, selon l'Insee, à l'exception de Paris et de Lyon, les revenus moyens sont plus faibles dans les villes-centres que dans les banlieues.

Pour en savoir plus

- > *Les Français et leurs territoires : vécus et attentes vis-à-vis des pouvoirs publics*, Nelly GUISSÉ, Sandra HOIBIAN, CRÉDOC, collection des rapports, n° R336, janvier 2017.
- > *Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans*, Brigitte BACCAÏNI, Population vol. 62, p. 143-160, 2007.
- > *Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines*, Jean-Michel FLOCH, INSEE, France, portrait social, 2014.
- > *La mobilité géographique : ressource ou fragilité pour l'emploi?*, Thomas SIGAUD, Connaissance de l'emploi, Le 4 pages du CEE, n° 125, novembre 2015.
- > *2017/2027 Dynamiques et inégalités territoriales*, Clément DHERBECOURT, Boris LE HIR, France Stratégie, La note d'analyse, juillet 2016.
- > *Croissance dans les régions : davantage de disparité depuis la crise*, Luc BRIÈRE, Élise CLÉMENT, Insee Première, n° 1501, juin 2014.

● Directeur de la publication : Christian Tardivon ● Rédacteur en chef : Yvon Rendu

● Relations publiques et presse : Isabelle Delakian 01 40 77 85 10. E-mail : isabelle.delakian@credoc.fr

● CRÉDOC, 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris ● Commission paritaire n° 2193 ● AD/PC/DC ● www.credoc.fr

● Design graphique : mr@kit-de-com.fr - www.kit-de-com.fr